

PROJET DE LOI

adopté

le 16 décembre 2008

N° 26  
**S É N A T**

---

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

---

---

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de l'accord relatif à la **gestion concertée des flux migratoires** entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de la **République du Sénégal** et de son avenant.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Sénat : 68 et 129 (2008-2009).**

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de l'accord relatif à la gestion concertée des flux migratoires entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Sénégal (ensemble trois annexes et une déclaration), signé à Dakar le 23 septembre 2006, et de l'avenant (ensemble deux annexes), signé à Dakar le 25 février 2008, et dont les textes sont annexés à la présente loi<sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 décembre 2008.*

*Le Président,*

*Signé : Gérard LARCHER*

---

<sup>(1)</sup> *Nota* : voir les documents annexés au n° 68 (2008-2009), Sénat.